



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**



**Funded by the
European Union**
NextGenerationEU

Ségur vague 2 Médecine de ville

Comité de suivi éditeurs

**Sandra Malak
Clémentine Juin**

Jeudi 25 juin 2026

1. Arrêté rectificatif SONS vague 2 MDV
2. Macro-planning SEGUR vague 2 MDV
3. Suivi du plan de sécurisation SONS vague 2 MDV
4. Guichet CNDA : connecteurs et EAI : qualification du proxy DMP
5. Autorisation d'accès aux environnement CNDA
6. Guichet financement ASP
7. Nouvelles publications FAQ
8. Flyer Médecins Commande Vague 2 Ségur

Arrêté rectificatif SONS Vague 2 MDV (1/3)

Publication au JO du 11 juin 2026 de l'arrêté du 8 juin 2026 modifiant l'arrêté du 30 avril 2025 relatif au programme de financement SONS vague 2 médecine de ville : [lien](#)

L'arrêté rectificatif traduit les éléments du « plan de sécurisation vague 2 MDV », annoncé dans ses grandes lignes lors du COSUI Ségur numérique du 15 avril 2026 dernier.

Il embarque également des modifications mineures du REM, issues du processus « courant » de gestion des changements

Les annexes modifiées sont disponibles sur le site de l'ANS :

- [Référentiel d'exigences minimales \(REM\)](#)
- [Dossier de spécifications et de référencement \(DSR\)](#)
- [Appel à financement \(AF\)](#)

Arrêté rectificatif SONS Vague 2 MDV (2/3)

1/ Mise à jour du calendrier SONS

Extension de 6 mois de la Date 2 et décalage « mécanique » des dates ultérieures du calendrier SONS => *Dates précises fixées pour tenir compte des jours ouvrés*

	Date initiale	Date modifiée
D1 (candidature administrative)	N/A (date déjà passée)	
D2 (dossier complet référencement)	22/07/2026	20/01/2027
D3 (fin des échanges ANS – Editeurs pour compléments)	14/10/2026	6/04/2027
D4 (fin des dépôts de demandes d’avance)	16/12/2026	16/07/2027
D5 (fin de réalisation des mises à jour)	13/07/2027	20/01/2028
D6 (fin des dépôts de demandes de solde)	13/10/2027	13/04/2028

Arrêté rectificatif SONS Vague 2 MDV (3/3)

2/ Autres modifications AF & DSR

- **Ajout d'un « avancement minimal du dépôt de preuves au 22/07 »** (date initiale de fin de dépôt des dossiers complets), afin d'exiger un maintien de la mobilisation des éditeurs
=> *Dépôt d'au moins 25 preuves du profil Général vague 2 (et au moins 50 preuves du profil Général vague 1 pour les éditeurs concernés)*
- **Précision sur l'avancement minimal au CNDA à la Date 2** => *report de la formulation récemment modifiée dans le SONS RIS et DB, pour éviter le cas où l'éditeur a tout déposé mais attend sa date de pré-examen du CNDA*
- **Adaptation de la règle des 120 jours**, pour éviter que la modification du calendrier n'impose de résigner inutilement des bons de commande conclus « de bonne foi » => *règle neutralisée pour toute commande signée avant le 15/04/2026, date de l'annonce du report du calendrier SONS*

3/ Mise à jour d'exigences REM

32 modifications précisées dans la page de garde du REM

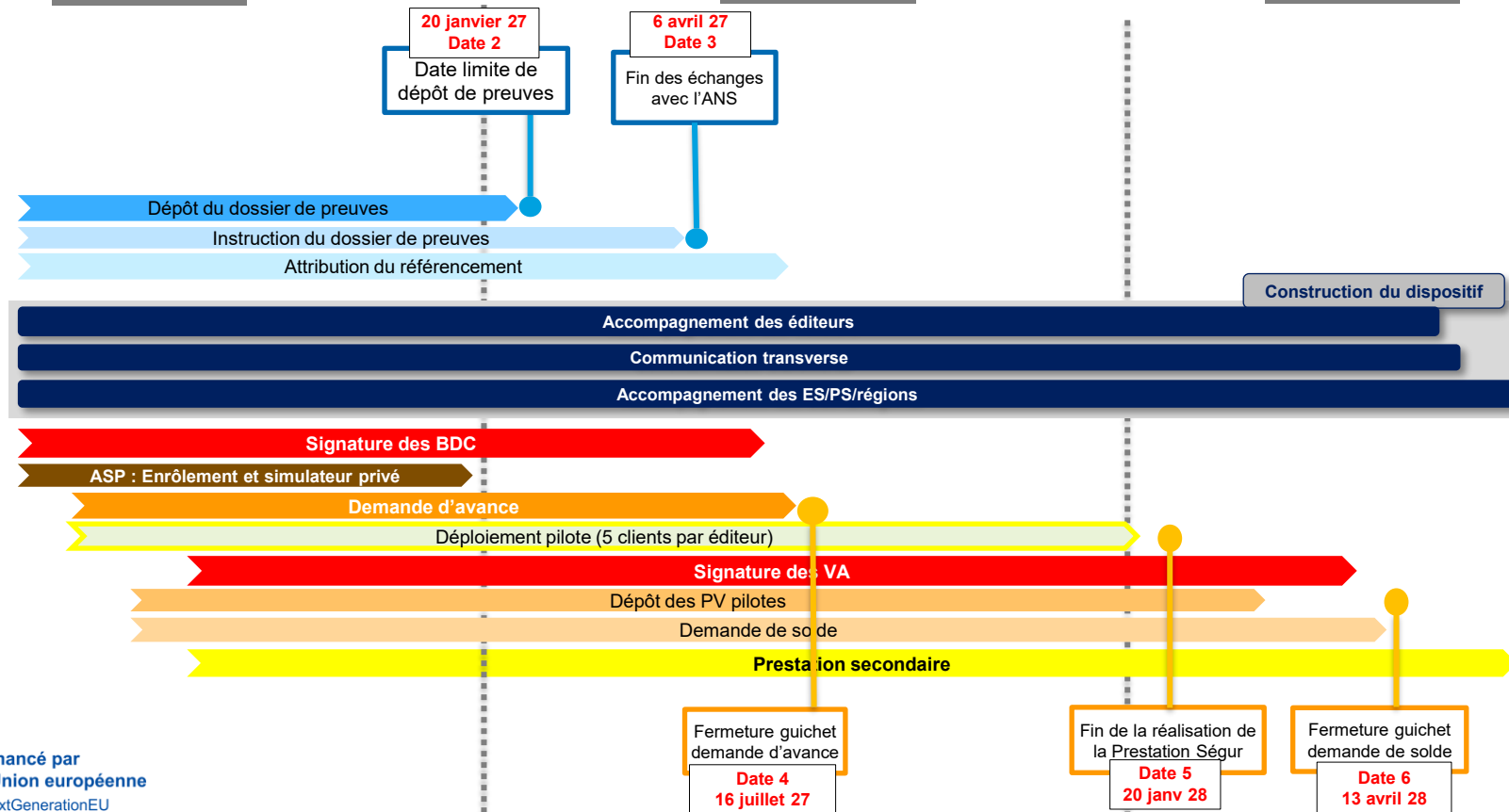
- **Regroupement des exigences concernant la conformité aux téléservices de l'Assurance maladie dans un chapitre unique**, afin de faciliter la validation des chapitres par les éditeurs
- **Modification de la version du Guide d'intégration DMP pour laquelle la conformité du logiciel est exigée : version GI DMP 2.10 MCO2** prenant en compte les recommandations d'implémentation optimisée des transactions DMP élaborées à la demande des éditeurs
- **Intégration des tests MSSanté MOTCO2** dans les scénarios de 11 exigences MSSanté

Macro-planning : SEGUR vague 2 Médecine de ville (mise à jour)

2026

2027

2028



	Référencées Va1		Non-référencées Va1
Risque élevé de ne pas remplir les conditions du 22/07	23 solutions <i>Soit une PDM va1 (bdc) de 48,74%</i>	&	14 solutions
Risque modéré de ne pas remplir les conditions du 22/07	3 solutions <i>Soit une PDM va1 (bdc) de 0,5%</i>	&	2 solutions
Sans risque de ne pas remplir les conditions du 22/07	13 solutions <i>Soit une PDM va1 (bdc) de 50,7%</i>		

Suivi du plan de sécurisation SONS vague 2 MDV

1. Questionnaire mensuel

Mai 2026

34 solutions ont répondu sur les 52 attendus. 18 solutions sont absentes

Le taux moyen d'avancement des dépôts déclarés est de 24,9 %. Dans la réalité des chiffres de l'ANS, seuls 2 éditeurs majeurs dépassent les 20 % de preuves validées.

Déclaratif dépôt complet des preuves

- *10 solutions au 31/07/2026*
- *19 solutions au 01/10/2026 dont les 10 précédentes*
- *23 solutions au 31/12/2026 dont les 19 précédentes*

Juin 2026, envoyé le 22 juin 2026, retour attendu pour le 30 juin au soir

[Lien vers le questionnaire](#)

2. Bilatérale éditeur

Sollicitation par ANS/DNS des éditeurs potentiellement en risque, poursuite des bilatérales sur début juillet

Guichet CNDA : connecteurs et EAI : qualification du proxy DMP

Focus sur le chapitre 5.2.1.4 « Cas des Connecteurs / EAI » du [Guide d'intégration DMP 2.10.0 MCO2](#)

Connecteurs / EAI : les solutions logicielles commercialisées en tant que telles, à l'exclusion des modules techniques utilisés uniquement en interne par un éditeur pour ses propres solutions.

ie **EAI librairie** : également destiné à la commercialisation

⇒ Pour un partage en interne, privilégiez les qualifications suivantes :

Autre : mode technique ou **Autre : composant mutualisé**, les exigences de tests sont identiques. La différence entre ces deux types est purement administrative (usage spécifique vs composant réutilisable).

NB : il y a la possibilité de commercialiser le LPS en qualité d'EAI, il faut alors passer une homologation de type extension de périmètre, en précisant une évolution du type fonctionnel vers EAI. Dans ce cadre, un plan de tests adapté est fourni, comprenant notamment : les tests de non-régression nécessaires ; les nouveaux tests liés au périmètre EAI ; ainsi que les tests existants ayant fait l'objet d'évolutions.

Ressources : [webinaire du 17 octobre 2025 « Architecture des Solutions Logicielles Vague 2, homologation CNDA et habilitation Pro Santé Connect »](#)

Autorisation d'accès aux environnements CNDA

Obtention suite à la validation du **chapitre "Prérequis de Maturité technique"(PMT)** sur le guichet EDC PSC éditeur uniquement

- Editeur aux profils utilisateurs et proxy : 1 autorisation

Une fois validé le chapitre PMT, obtention de l'autorisation d'accès aux environnements CNDA avec ces 2 profils à déposer au CNDA pour débiter mes tests.

- Editeur au profil utilisateur et un proxy tiers : 2 autorisations

Une fois validé le chapitre PMT, obtention de l'autorisation d'accès aux environnements CNDA avec le profil utilisateur. Récupérer l'autorisation de mon proxy pour pouvoir accéder aux environnements CNDA.

CONSEIL aux éditeurs qui développent leur propre proxy destiné à plusieurs autres solutions, nous recommandons de déposer X candidatures par solution avec un profil utilisateur ainsi qu'une candidature pour leur proxy (profil proxy). Cela évitera de déposer les mêmes preuves Proxy en cas de double profil pour x candidatures.

Pour obtenir l'homologation CNDA, les éditeurs devront déposer leur habilitation EDC PSC afin d'obtenir le document final toujours avec le même principe de double profil ou proxy tiers : si proxy tiers habilitations de l'éditeur et de son proxy devront être déposées au CNDA

Guichet financement ASP

Quel est le délai de validation d'une demande d'avance ? une fois référencé, la validation des demandes d'avance des pilotes est-elle une condition au début du pilote?

Les conditions pour débuter la prestation Ségur sont l'obtention du référencement et la signature du bon de commande avec votre client. La validation par l'ASP n'est pas nécessaire pour débuter vos travaux. Néanmoins vous êtes fortement invités à faire valider vos bons de commande en amont afin d'éviter tout risque de rejet pour une prestation que vous auriez déjà réalisée.

Nous ne pouvons nous engager sur les délais de traitement des bons de commande par l'ASP, toutefois nous constatons que le délai peut être d'une dizaine de jours si le bon de commande ne pose pas de problème.

RAPPEL : un simulateur permettant de tester la bonne configuration des fichiers avant leur dépôt est disponible sur la plateforme de téléservice. Nous vous invitons à tester un premier Json pour vérifier la conformité de vos bons de commande

Quel est le temps estimé pour traiter les PV ?

De même que pour les bons de commande, le délai de l'ASP est d'une à deux semaines en fonction des éventuelles difficultés rencontrées.

Y a-t-il une durée minimale imposée pour la phase pilote ?

La période d'observation préconisée est de 2 semaines après installation complète et effective de la solution référencée Ségur.

Pouvons nous déployer et faire signer des VA pendant la phase pilote ?

Dans la logique des pilotes les VA doivent être signées après validation des PV pilotes par l'ANS

Quand déposer les VA pour une validation de paiement sur l'exercice 2026 ?

Avec beaucoup de précaution et sans garantie nous conseillons avant fin novembre 2026

Nouvelles publications FAQ

[Dans le cadre de la preuve LGC.DMP/UX.10.01.01, un indicateur visuel de statut est-il attendu lorsque la récupération de l'INS est réalisée via l'ApCV ?](#)

Lorsque l'INS est récupérée via l'ApCV, aucun appel au téléservice INSi n'est réalisé. La récupération étant instantanée et ne générant pas de délai perceptible pour l'utilisateur, l'absence d'indicateur visuel de statut est acceptable.

[Concernant l'exigence SC.VACC/NOTE.05, comment renseigner une note de vaccination lorsque le professionnel saisit rétrospectivement un vaccin ancien et ne dispose plus du numéro de lot ?](#)

Afin de renseigner une note de vaccination lorsqu'un professionnel saisit rétrospectivement un vaccin ancien et ne dispose plus du numéro de lot :

- La codification du vaccin en CIS et ATC est obligatoire.
- Le numéro de lot est obligatoire (card [1..1]), mais si l'information n'est pas connue, vous pouvez utiliser un `nullFlavor="UNK"`.

[Quelles preuves doit-on déposer pour répondre aux exigences LABEL.XX ?](#)

Afin de répondre aux exigences LABEL.XX, il est attendu des candidats concernés d'indiquer qu'ils disposent du label e-santé pour ne pas laisser la preuve vide sans contrainte sur le format. Les vérificateurs vérifieront l'information sur le tableau de suivi dont dispose l'ANS.

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES





VOTRE LOGICIEL MÉDICAL ÉVOLUE

Plus simple. Plus fluide. Plus automatisé.



BILAN DE LA VAGUE 1 DU SÉGUR

+ 420 M

de documents versés dans Mon
espace santé en 2025

70 %

des médecins disposant d'un
logiciel référencé Ségur

**Socle technique mis
en place**

VAGUE 2 : L'USAGE SIMPLIFIÉ

Alimentation du DMP simplifiée

Prescriptions et comptes-rendus envoyés au
DMP automatiquement dès validation.

Authentification unique

Une seule authentification pour accéder à
votre logiciel et aux services tels que le DMP.

Qualification de l'INS en 1 clic

Qualification de l'Identité Nationale de Santé
(INS) simplifiée dès insertion de la carte
Vitale.

Imagerie intégrée

Accès aux imageries grâce à une visionneuse
accessible depuis les comptes-rendus
d'imagerie.

Compatibilité MSSanté garantie

Compatibilité de votre logiciel quel que soit
votre opérateur MSSanté.

Consultation DMP intégrée

Dès la connexion au dossier : mise en avant
des nouveaux documents du patient.

UNE EXIGENCE QUALITÉ RENFORCÉE



Co-construction avec les
médecins



Testé sur le terrain par vos
pairs



Accompagnement éditeur
renforcé


NE PASSEZ PAS À CÔTÉ !

Votre éditeur peut vous proposer la mise à jour 100%
financée par l'État

**CONTACTEZ VOTRE
ÉDITEUR**

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES





PROTÉGEZ LES DONNÉES DE VOS PATIENTS

Une garantie de sécurité apportée par le Ségur



ENJEUX DE SÉCURITÉ

**Identifications non
sécurisées**

**Vulnérabilités
logicielles**

**Virus et
ransomwares***

LA RÉPONSE DU SÉGUR VAGUE 2

Authentification forte et robustesse logicielle

Authentification Pro Santé Connect

L'authentification unifiée pour tous vos services
(logiciel, DMP, MSSanté). Plus besoin de multiples
mots de passe.

- Connexion sécurisée unique
- Traçabilité des accès
- Fonctionnement
en mobilité

PRO SANTÉ CONNECT

**Renfort des garanties de robustesse
logicielle**

Votre logiciel a été soumis à un audit expert et a
démonstré sa capacité à résister aux attaques (tests
d'intrusion).

Il est conforme à des exigences de sécurité
renforcées et dispose d'une maintenance sécurité.

QUELLE EST VOTRE RESPONSABILITÉ LÉGALE ?

Au titre du RGPD**, le médecin est
responsable de traitement des
données de ses patients. Il est donc
juridiquement responsable de leur
sécurité et **sa responsabilité peut
être engagée** en cas de violation de
ces données.

POUR AGIR

- Commandez une version logicielle conforme aux
exigences du Ségur vague 2, pour garantir la sécurité
de votre poste de travail.
- Conservez un comportement vertueux. Ne répondez
jamais à une demande d'authentification e-CPS / Pro
Santé Connect qui ne correspond pas à une
solicitation de votre part.

SÉCURISEZ VOTRE CABINET

Votre éditeur peut vous proposer la mise à jour 100%
financée par l'État

**CONTACTEZ VOTRE
ÉDITEUR**

Flyer Va2 Ségur Médecins

Diffusion

- Aux éditeurs
- Sur Ameli :

<https://www.ameli.fr/medecin/actualites/segur-vague-2-le-point-sur-les-apports-concrets-de-cette-nouvelle-version-pour-le-logiciel-metier>

- Par les DNS de l'assurance maladie

+
Campagne Communication Mon espace
santé à la rentrée

+
Kit communication actualisé à venir : flyers
patients, affiches cabinets..

Merci pour votre attention, à vous la parole